

**Aux parents des élèves handicapés et en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)**

Le 13 septembre 2021

Madame,
Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) qui aura lieu en réunion TEAMS **le 27 septembre 2021, à compter de 19h00** [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Cette rencontre a pour but de désigner sept parents (mandat 2 ans) et six substituts (mandat 1 an) qui formeront le comité en compagnie des membres parents dont le mandat n'est pas encore terminé.

Selon la Loi sur l'instruction publique :

187. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions:

- 1° de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- 3° de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Nous vous rappelons que **seuls les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** peuvent siéger à ce comité.

La première rencontre du comité consultatif des services EHDAA aura lieu immédiatement après l'assemblée générale.

Pour toutes questions vous pouvez écrire n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante :
ccsehdAA.draveurs@gmail.com

Annie Goudreau, présidente
Comité consultatif des services aux
élèves handicapés et aux élèves en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Josée St-Hilaire, coordonnatrice
Services de l'adaptation scolaire et
des services éducatifs complémentaires